



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

## PROJET DE PROTECTION DES RESEAUX HTA\* DU RISQUE DE BOISEMENT

La chute d'arbres (avec le givre, la neige, le vent) est un risque très important pour le réseau haute tension type A (HTA : 15000 ou 20000 volts). Elle représente également un danger pour les tiers.

Elles sont à l'origine de dégâts importants de phénomènes climatiques de plus en plus nombreux et intenses (tempête 99, tempête Klaus, neiges collantes en Lozère, en Ariège et en Comminges, ...).

Pour faire face à ce risque, ERDF met en oeuvre une politique d'investissement ambitieuse pour répondre aux exigences de qualité et de sécurité des réseaux. Ainsi, notamment au travers du Plan Aléas Climatiques, dans le cadre du contrat de Service Public, de nombreux projets d'enfouissement de réseaux en zone boisée ont été déjà achevés ou sont en cours de réalisation ou de programmation.

En complément de la mise en souterrain d'une partie des réseaux HTA (en zones fortement boisées, ...), ERDF veut également faire appel à **la technique de l'abattage des arbres isolés** qui menacent ces réseaux, soit **de par leur état sanitaire (arbres morts, arbres venus, arbres fragilisés, ...)**, soit **en cas de phénomène climatique moyen à important (vents < 120km/h)**.

Votre commune est concernée par ce plan de **sécurisation des réseaux contre le risque de boisement**. Il aura à court et moyen terme une incidence directe sur la qualité de la distribution de l'électricité sur votre territoire (**un arbre abattu = un incident-dépannage évité**)

Notre prestataire, **Expert Forestier**, est chargé de faire dans un premier temps un **diagnostic de l'état de la végétation** aux abords de nos réseaux HTA. Il est placé sous le contrôle direct de l'Agence Réseau d'Exploitation ERDF (ARE) qui gère localement votre territoire.

Il aura ensuite à négocier **une partie des abattages de certains arbres isolés avec les propriétaires concernés** pour garantir une intervention de qualité.

**ERDF prend en charge totalement cette démarche d'abattage** et dans un souci de préservation de l'environnement et de respect des propriétés privées, proposera aux **propriétaires de Parcs et de Jardins un arbre gratuit contre un arbre abattu**.